

[aller au menu](#) [aller au contenu](#) [accessibilité](#)

lorient.bzh

- [EN](#)Version anglaise du site
- [BZH](#)Version bretonne du site
- [Plan de ville](#)
- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Instagram](#)
- [LinkedIn](#)
- [YouTube](#)

[ti-user](#)[Démarche](#)[ti-user](#)[Je participe](#) [Toggle navigation](#)

- [Recherche](#)
- [Actualités](#)
- [Services](#)
- [Vie municipale](#)
- [Territoire](#)
- [ti-user](#)[Démarches](#)
- [ti-user](#)[Je participe](#)



1. [Accueil](#)
2. [Services](#)
3. [Petite enfance](#)
4. [Droits de l'enfant](#)
5. Dix droits fondamentaux des enfants

Dix droits fondamentaux des enfants

C'est quoi la CIDE ?

Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Le 20 novembre 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant voit le jour.

Ce texte a plusieurs particularités :

- C'est le premier texte obligatoire qui reconnaît des droits à l'enfant. L'enfant n'est plus seulement un être à protéger mais aussi un sujet de droits : il devient un être humain à part entière, avec des droits et des responsabilités adaptés à son âge et à son développement. Les droits qui lui sont reconnus considèrent l'enfant dans sa globalité : ces droits sont aussi bien d'ordre civil que politique, économique, social ou culturel.
- C'est un texte qui tient compte de l'importance des traditions et des valeurs culturelles.
- C'est un cadre de référence moral et juridique commun à tous les États pour mettre en place des actions en faveur des enfants et évaluer les progrès accomplis.

La France a ratifié* la CIDE le 7 août 1990.

*Ratifier : Lorsqu'un État ratifie un traité, il s'engage à l'appliquer sur son territoire.

La Ville de Lorient est signataire de la Charte Ville Amie des Enfants depuis 2003.

unicef | Lorient | Lorient Ville Amie des Enfants

Le 6 octobre 2021, la Ville de Lorient a renouvelé son engagement en signant la charte Ville amie des enfants avec l'Unicef.

Lorient est signataire de la charte Ville amie des enfants depuis 2003. Cet engagement qui court sur le mandat 2020-2026, nous invite à sensibiliser les enfants, les familles et les acteurs éducatifs autour de la CIDE.

LE DROIT À L'IDENTITÉ

À ta naissance, tes parents déclarent
ton nom à la mairie.

Tu es reconnu officiellement,
tu as une nationalité.

Le droit à l'identité te donne
accès à tous les autres droits.



unicef



LE DROIT À L'EXPRESSION ET À LA PARTICIPATION

Tu as le droit de donner ton avis et
d'être écouté par les adultes.

Tu dois pouvoir participer à la vie de ton quartier,
de ta ville, de ton école...



unicef



LE DROIT À L'ÉGALITÉ

Tu as le droit d'être traité de la même façon que tous les autres enfants. Quels que soient ton sexe, ton âge, ta couleur de peau, ta langue ou ta religion, tu dois être respecté, protégé et éduqué comme les autres enfants.



unicef



LE DROIT À L'INFORMATION

Tu as le droit de recevoir des informations variées et justes. Accéder à des informations utiles (par exemple, à la télévision, dans les journaux ou dans les livres) te permet de développer tes connaissances et de comprendre le monde qui t'entoure. Il faut que ces informations soient adaptées à ton âge et à ta culture.



unicef



LE DROIT À LA PROTECTION

Tu as le droit de grandir dans un environnement qui te protège de la violence, de la maltraitance et de la discrimination.
Tous les enfants doivent vivre en paix.



LE DROIT À L'ÉDUCATION

Tu as le droit d'aller à l'école pour apprendre à lire, à écrire, à compter.

L'éducation te permet d'apprendre, de te faire une place dans la société et d'avoir plus de choix dans ta vie d'adulte. L'accès à la scolarité doit donc être gratuit et obligatoire pour tous les enfants.



LE DROIT AU BIEN-ÊTRE

Tu as le droit au bien-être : être heureux et grandir grâce à des activités joyeuses.
Tu as besoin d'un cadre accueillant, d'une vie sociale, familiale et culturelle.
Il faut que les enfants soient traités avec respect par les autres et puissent se sentir bien dans des lieux tels que l'école.

Pour garantir leur bien-être, les enfants ne doivent pas être privés d'éléments essentiels tels qu'un logement, des vêtements mais aussi des espaces verts, des jeux, où ils peuvent s'amuser.



LE DROIT À UNE FAMILLE

Tu as le droit de grandir dans une famille qui doit te protéger, t'éduquer, t'écouter, t'aimer et te valoriser.



LE DROIT AUX LOISIRS

Pour bien grandir, tu dois pouvoir jouer, courir, te déguiser, faire du sport, dessiner, voir des spectacles et avoir du temps pour toi. Cela te permet de rire, de t'amuser mais aussi de vivre avec les autres, de développer tes capacités et d'être en bonne santé.



unicef



LE DROIT D'ÊTRE SOIGNÉ ET DE GRANDIR EN BONNE SANTÉ

Tu as le droit d'être protégé des maladies et d'être soigné. Cela signifie que tu dois pouvoir : être soigné si tu es malade, avoir accès à l'eau potable et aux toilettes, être bien nourri pour grandir en bonne santé.



unicef



Service Enfance

- Map Hôtel de ville
2 bd Leclerc

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15

- *Téléphone* 02 97 02 22 67
- *Enveloppe* servicenfance@mairie-lorient.fr

Être parents

réseau ● ● ● ● ●
Parentalité 56



[PARENTALITÉ 56](#)

[Être parents dans le Morbihan](#)



[MY UNICEF](#)



[pour chaque enfant](#)

[VILLE AMIE DES ENFANTS](#)

© 2018 - Site officiel de la ville de Lorient

- [Rainbow](#)
- [Support](#)
- [Accessibilité](#)
- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Formulaire de contact](#)

- [Imprimer](#)
- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)